

Département :
PAS-de-CALAIS
Commune :
LA COUTURE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération 23

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°
2024-14

Objet de la
délibération :
Organisation—tarif
de colonies de
vacances d'été

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024

L'an deux mil vingt quatre et le 25 mars à dix neuf heures , Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de La Couture, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, FLAUDER Sébastien, FONTAINE Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine,

Absents, excusés : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Avaient donné pouvoir : BOUREL Jacques, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy,
Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Il a été décidé pour l'été 2024, d'organiser deux colonies de vacances. 20 places seront réservées pour ces deux colonies.

La première sera à Brétignolles-sur-Mer, en Vendée du 13 au 24 août 2024, pour des enfants âgés de 6 à 12 ans avec une participation des familles de 500€.

La deuxième sera à Cubelles en Espagne du 18 au 29 juillet ou du 1er au 12 août 2024, pour des enfants âgés de 13 à 17 ans avec une participation des familles de 600€.

Pour ces deux opérations, l'organisation et le déroulement de ces colonies est confié à l'organisme Planète aventures.

L'inscription ne sera prise en compte que sur présentation d'un dossier complet.

Le montant total pourra être échelonné sur 5 versements maximums. Le solde devra être versé avant fin juin pour valider l'inscription.

Monsieur le Maire recouvrera l'aide accordée par la CAF, pour la mise en œuvre de ces colonies de vacances.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Département :
PAS-de-CALAIS
Commune :
LA COUTURE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération

Date de la Convocation
20/03/2024

Date d'affichage :
19/03/2024

Délibération N°

2024-14

Objet de la
délibération :
Organisation—tarif
de colonies de
vacances d'été

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le
02/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er :

Il sera confié à l'organisme Planète aventures l'organisation, pour 20 enfants, de deux colonies de vacances, la première à Brétignolles-sur-Mer, en Vendée du 13 au 24 août 2024, pour des enfants âgés de 6 à 12 ans, la deuxième, à Cubelles en Espagne du 18 au 29 juillet ou du 1er au 12 août 2024, pour des enfants âgés de 13 à 17 ans .

Article 2 :

Les tarifs sont :

- Brétignolles-sur-Mer, une participation des familles de 500€,
- Cubelles, une participation des familles de 600€.

Le montant total pourra être échelonné sur plusieurs versements de 100euros. Le solde devra être versé avant fin juin pour valider l'inscription.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à recouvrer l'aide accordée par la CAF pour la mise en œuvre de ces colonies de vacances.

REÇUE LE 08 AVR. 2024



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.